

19 janvier 2021

Malaisie : Dévolution du nom

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Rappel de la composition ethnique de la Fédération de Malaisie.....	3
2. Dévolution du nom parmi les populations autochtones.....	3
2.1. Dévolution des noms malais.....	3
2.2. Dévolution des noms Orang Asli	3
3. Dévolution des noms chinois.....	4
4. Dévolution des noms indiens.....	4
Bibliographie	5

Résumé : La dévolution du nom en Malaisie diffère selon l'appartenance ethnique : les Malais (majoritaires) et les Indiens attribuent le prénom du père en guise de patronyme. Seuls les Sino-malaisiens possèdent un nom de famille, transmissible par le père.

Abstract : The devolution of the name in Malaysia differs according to ethnicity : Malays (the majority) and Indians assign the father's name as a surname. Only Sino-Malaysians have a surname, which is passed on from the father.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Rappel de la composition ethnique de la Fédération de Malaisie

Il existe en Malaisie plusieurs groupes ethniques distincts, dont trois majoritaires : les populations autochtones appelées *Bumiputera* — dont les Malais (62 % de la population) et les Orang Asli (moins de 1 % de la population) — les Chinois (20 % de la population) et les Indiens (6,2 % de la population)¹. Chaque groupe ethnique possède des **règles différentes de dévolution du nom**.

Selon l'article 160 de la Constitution Fédérale de Malaisie, un Malais est « une personne qui s'affirme musulmane, parle habituellement la langue malaise, adhère aux coutumes malaises » et qui est originaire de Malaisie ou de Singapour². Quant au nom Orang Asli, il désigne les communautés indigènes de Malaisie occidentale. Les peuples autochtones de Malaisie orientale — Etats intégrés tardivement à la Fédération de Malaisie — n'entrent pas dans les catégories ethniques officiellement reconnues. L'aspect ethnique revêt une grande importance en Malaisie — l'ethnie et la religion sont inscrites sur la carte d'identité malaisienne — et l'instauration d'un système politico-économique fondé sur une discrimination positive envers les Malais alimente les tensions raciales³.

2. Dévolution du nom parmi les populations autochtones

2.1. Dévolution des noms malais

Les **Malais**, majoritairement musulmans, utilisent comme patronyme⁴ le prénom du père, précédé de « *bin* » (masculin ; en abrégé B.) ou « *binti* » écrit aussi « *binte* » (féminin ; en abrégé Bt., Bte. ou Bint.) signifiant « fils de, fille de »⁵ :

Prénom + bin/binti/binte + Prénom du père⁶.

De plus, lorsqu'elle se marie, une femme ne change pas de nom. Par ailleurs, il est possible d'accoler au nom un **titre honorifique**, comme « *Haji* » abrégé Hj. pour les hommes ou « *Hajjah* », abrégé Hjh. pour les femmes (indique que la personne a effectué un pèlerinage à La Mecque), ainsi que « *Sayyed* » ou « *Sharifah* » (lorsque la personne est considérée comme descendant du prophète Mahomet). Ces titres sont ajoutés uniquement à la forme écrite du nom, dans le cadre d'une correspondance par exemple ; ils ne sont pas prononcés oralement⁷.

Il est également très courant de faire précéder un prénom **d'un premier prénom**, par exemple « **Abdul** » ou « **Mohammad** » (généralement écrit Mohd., Muhd., Mhd., Md. ou M.). Ces premiers prénoms peuvent être omis oralement⁸.

Mohd/Muhd/Mhd/Md/M + Prénom + bin + Prénom du père.

En février 2020, la Cour Fédérale de Malaisie a estimé, s'appuyant sur une fatwa émise en 2003, qu'il n'était pas possible d'enregistrer officiellement le nom du père d'un enfant musulman considéré comme illégitime car né ou conçu hors mariage. Dans ce cas, le nom généralement attribué à ces enfants est *bin Abdullah* ou *binti Abdullah*, ce qui signifie « fils/fille d'un serviteur d'Allah ». Cependant, la Cour a également estimé que cette alternative n'était pas obligatoire et que le nom de la mère peut aussi être enregistré en lieu et place du patronyme⁹.

2.2. Dévolution des noms Orang Asli

Les Orang Asli (« peuple originaire ») sont environ 200 000 en Malaisie¹⁰. Les noms traditionnels indigènes sont suivis de **Anak** (abrégé Ak.) qui signifie « enfant de » puis du nom du père¹¹.

¹ CIA World Factbook, n.d., [url](#) ; QUAY C, BOILEAU C., 12/2013, [url](#)

² Malaisie, 31/08/1957, [url](#) ; QUAY C, BOILEAU C., 12/2013, [url](#)

³ QUAY C, BOILEAU C., 12/2013, [url](#)

⁴ Le patronyme change donc à chaque génération (contrairement à un nom de famille, qui est transmissible de génération en génération).

⁵ Ministère des Affaires étrangères de Malaisie, n.d., [url](#) ; EVASON N., 2016, [url](#)

⁶ Union européenne, 18/09/2020 [1], [url](#) ; Union européenne, 18/09/2020 [2], [url](#)

⁷ Ministère des Affaires étrangères de Malaisie, n.d., [url](#) ; EVASON N., 2016, [url](#) ; Lepetitjournal.com, 27/05/2014, [url](#)

⁸ Lepetitjournal.com, 27/05/2014, [url](#)

⁹ The Library of Congress, 06/03/2020, [url](#)

¹⁰ RFI, 07/04/2020, [url](#)

¹¹ Lepetitjournal.com, 27/05/2014, [url](#)

3. Dévolution des noms chinois

Les **Sino-malaisiens** suivent les mêmes règles de dévolution du nom qu'en Chine. Un ou deux prénoms composés d'une ou deux syllabes, précédés d'un nom de famille composé d'une unique syllabe¹² :

Nom de famille (une syllabe) + Prénom 1 + Prénom 2.

Les femmes ne changent pas de nom lorsqu'elles se marient, mais les enfants prennent le **nom de famille du père**. La loi malaisienne de 1957 relative à l'enregistrement des naissances et des décès dispose qu'en cas de non-reconnaissance de l'enfant par le père, le nom de famille donné à l'enfant peut dans ce cas être celui de la mère¹³.

Lorsqu'ils s'expatrient, les Sino-malaisiens peuvent choisir un prénom occidentalisé, suivi de leur nom de famille¹⁴ :

Prénom occidental + Prénom 1 ou Prénom 2 + Nom de famille.

Cependant, de retour en Malaisie, ils utilisent à nouveau leur nom d'origine.

4. Dévolution des noms indiens

Les **Malaisiens d'ethnie indienne**, majoritairement hindous, suivent des règles de dévolution du nom identiques à celles des Tamouls du Sri Lanka. Ils n'incluent généralement pas de nom de famille. Le prénom est précédé du prénom du père, ou plus généralement de l'initiale du prénom du père¹⁵ :

Prénom du père + Prénom ; ou Initiale du prénom du père + Prénom.

De manière formelle, le nom est précédé de *a/l* (abréviation de *anak lelaki* signifiant « fils de » en malais) ou *a/p* (abréviation de *anak perempuan* signifiant « fille de » en malais), écrit aussi en anglais *s/o* (*son of*) et *d/o* (*daughter of*)¹⁶.

Prénom + a/l ou a/p + Prénom du père.

Traditionnellement, lorsqu'une femme se marie, elle remplace le prénom de son père par celui de son mari, ou encore adopte le prénom de son beau-père¹⁷ :

Prénom du mari + Prénom ; ou Prénom du père du mari + Prénom.

Les Indiens de confession sikhe accolent le nom « Singh » (masculin) ou « Kaur » (féminin) à leur prénom, mais cela n'est pas considéré comme un nom de famille¹⁸.

¹² Ministère des Affaires étrangères de Malaisie, n.d., [url](#) ; EVASON N., 2016, [url](#)

¹³ Malaisie, Births and Deaths Registratio Act 1957, [url](#)

¹⁴ EVASON N., 2016, [url](#)

¹⁵ Ministère des Affaires étrangères de Malaisie, n.d., [url](#) ; EVASON N., 2016, [url](#)

¹⁶ EVASON N., 2016, [url](#) ; Lepetitjournal.com, 27/05/2014, [url](#)

¹⁷ Ministère des Affaires étrangères de Malaisie, n.d., [url](#) ; EVASON N., 2016, [url](#) ; Royaume-Uni, 03/2006, [url](#) ; Lepetitjournal.com, 27/05/2014, [url](#)

¹⁸ Ministère des Affaires étrangères de Malaisie, n.d., [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en janvier 2021.

Organisation intergouvernementale

Union européenne, Site PRADO du Conseil de l'Union européenne, « Données biographiques du passeport malaisien, Passeport d'un individu de sexe masculin », 18/09/2020, [1]
<https://www.consilium.europa.eu/prado/fr/MYS-AO-03001/image-315879.html>

Union européenne, Site PRADO du Conseil de l'Union européenne, « Données biographiques du passeport malaisien, Passeport d'un individu de sexe féminin », 18/09/2020, [2]
<https://www.consilium.europa.eu/prado/fr/MYS-AO-01001/image-112327.html>

Institutions nationales

Etats-Unis d'Amérique, The Library of Congress, Bibliothèque de Droit, « Malaysia : Federal Court Holds that Illegitimate Muslim Child Cannot Use Father's Last Name », 06/03/2020,
<https://www.loc.gov/law/foreign-news/article/malaysia-federal-court-holds-that-illegitimate-muslim-child-cannot-use-fathers-last-name/>

Fédération de Malaisie, Laws of Malaysia, « Births and Deaths Registration Act 1957 », 42p., 01/03/2018, p.15,
[http://www.agc.gov.my/agcportal/uploads/files/Publications/LOM/EN/Draf%20Muktamad%20Act%20299%20\(27%203%202018\)\(1\).pdf](http://www.agc.gov.my/agcportal/uploads/files/Publications/LOM/EN/Draf%20Muktamad%20Act%20299%20(27%203%202018)(1).pdf)

Royaume-Uni, « A Guide to Names and Naming practices », 88p., 03/2006, p.54,
https://www.fbiic.gov/public/2008/nov/Naming_practice_guide_UK_2006.pdf

Fédération de Malaisie, Constitution Fédérale, 31/08/1957,
<https://www.refworld.org/docid/3ae6b5e40.html>

Fédération de Malaisie, Ministère des Affaires étrangères, n.d.,
https://www.kln.gov.my/web/nzl_wellington/faqs

Etats-Unis d'Amérique, The CIA World Factbook, « Malaysia – Ethnic groups », n.d.,
<https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/malaysia/>

Organisations non gouvernementales

EVASON Nina, International Education Services (IES), Cultural Atlas, « Malaysian Culture », 2016,
<https://culturalatlas.sbs.com.au/malaysian-culture/malaysian-culture-naming>

Think tanks, universités et centres de recherches

Charis QUAY Huei Li, BOILEAU Céline, « Déconstruire la violence démographique en Malaisie », Etudes, 12/2013, p.593-603,
<https://www.cairn.info/revue-etudes-2013-12-page-593.htm>

Médias

RFI, « Malaisie : les peuples autochtones se réfugient dans la jungle pour se protéger du coronavirus », 07/04/2020,
<https://www.rfi.fr/fr/asie-pacifique/20200407-coronavirus-en-malaisie-les-indig%C3%A8nes-r%C3%A9fugient-la-jungle>

Lepetitjournal.com, Kuala Lumpur, « Culture – Les noms et les titres malaisiens », 27/05/2014,
<https://lepetitjournal.com/kuala-lumpur/actualites/culture-les-noms-et-les-titres-malaisiens-23-87711#:~:text=Il%20faut%20tout%20d%20abord,pas%20de%20toute%20sa%20vie.&text=Une%20femme%20ne%20change%20pas%20de%20nom%20lors%20de%20son%20mariage.>